



Cependant, une majorité des agents présents ce jour aux étages sont de jeunes collègues mis à disposition en attendant l'ouverture de **Paris la Santé** et des **PREJ** (Pôle de Rattachement aux Escortes Judiciaires) de Fresnes. **Qu'en sera-t-il dans quelques semaines après ces départs et la CAP de mutation ??**

Travailler de nouveau en mode dégradé au CP Sud Francilien et ailleurs sur la DI de Paris, le protocole signé en début d'année par le syndicat majoritaire ne serait-il que de la poudre aux yeux ??

**En tout cas au CPSF, la couleur a été annoncée, l'hiver risque d'être chaud et les repos écourtés !!**

Ensuite, direction le **CDF** (Centre de Détention Femmes), tout se passe dans le même bâtiment ici, **Quartier Arrivant, Centre National Evaluation, Quartier Disciplinaire** (2 places), **Quartier Isolement** (2 places) ainsi qu'une nursery de 2 places occupées actuellement, un effectif total de **80 places maximum** dans ce bâtiment.

Nous avons appris que dans ce Bâtiment, il fallait ménager la susceptibilité de certaines détenues, un exemple : **comment la Direction peut-elle accorder à une TIS (Terroriste Islamiste) l'obtention d'un fer à lisser et d'accéder à toutes ses demandes ubuesques ??**

Lors du sondage des barreaux, **comment peut-il y avoir la présence d'une détenue dans la cellule, ne peut-on pas la faire patienter à l'extérieur de celle-ci ??**

**Quelle est la priorité, protéger ses agents ou ne pas faire de vagues avec ces profils à risque ??**

Passage au **QMC** (Quartier Maison Centrale), quartier calme au premier abord mais au combien sensible et qui peut vite se transformer en poudrière. **Est-il normal, à titre d'exemple, que le surveillant mouvements QMC quitte son bâtiment pour surveiller les détenus de ce quartier sur d'autres bâtiments ?**

Ne pourrait-on pas trouver une autre alternative plutôt que de travailler en mode dégradé sur ce bâtiment ?

Cerise sur le gâteau, lors de notre visite, après les trentièmes infligés aux agents en début d'année, place à la double sanction après les vacances d'été. Un défilé d'agents à la Direction pour signer les journées d'exclusions. Avec une moyenne de **10 jours avec sursis**, comment bâillonner les agents et couper court à tout nouvel affront du personnel de surveillance !

**Nous invitons à ce titre, tous les agents (sans aucune exception) désireux de faire un recours auprès du tribunal administratif et de faire valoir leurs droits, de se rapprocher du régional SPS (téléphone et mail plus bas) , nous les aiderons et leur indiquerons la démarche à suivre.**



**LE SPS, LE SEUL SYNDICAT 100% SURVEILLANT(E)S ET 100% AUTONOME !**

A Villepinte, le 26 Septembre 2018

Pour le bureau régional

Mail : [spsvillepinte93@gmail.com](mailto:spsvillepinte93@gmail.com)

Site internet : [www.sps-penitentiaire.fr](http://www.sps-penitentiaire.fr)

Philippe KUHN, délégué Régional SPS DI de Paris Tél 06-46-87-42-79

Wilfried Vicherat, délégué régional adjoint SPS DI de Paris Tél 06-51-61-18-61

Un grand merci à David notre rédacteur, Nicolas et Fabrice du CD de Melun.